



## Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 20 mai 2019

Au Conseil communal  
de la Commune de Montilliez

### **Préavis municipal relatif à une demande de crédit pour travaux d'assainissement thermique au Temple de Dommartin**

No 27/2019 – séance du 24 juin 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1 Préambule**

La rénovation et le réaménagement de l'ancien bâtiment scolaire de Dommartin, acceptés selon le préavis n° 15/2017 par le Conseil communal dans sa séance du 23 octobre 2017, vont nécessiter le changement du système de chauffage à mazout par un chauffage au gaz naturel.

Ce changement impacte directement le mode de chauffage du temple, tributaire de l'acheminement par voie souterraine du combustible de la citerne à mazout située dans les caves de l'ancien collège et que nous allons désaffecter.

#### **2 Objet du préavis**

A la base du clocher, à droite de l'entrée se situe le local de la chaudière à mazout alimentant un circuit de tuyaux qui propulse de l'air chaud jusque dans la partie du chœur de l'édifice, via le galetas. Seuls deux éléments verticaux des tuyaux sont apparents dans le chœur de part et d'autre de la voûte, préservant l'impact visuel depuis la nef. Des bouches de ventilation à l'opposé de la nef aspirent cet air chaud et le réinjectent dans ce circuit via la chaudière. Ce système de circuit d'air éprouvé sera maintenu, mais avec une technologie adaptée à la nouvelle installation de chauffage à gaz.

### 3 Descriptif et coûts estimés du projet

1) Raccordement au réseau du gaz naturel effectué depuis la route Neuve sur le côté droit de l'église jusqu'au local de la chaufferie, génie civil, appareillage et travaux préparatoires	CHF	5'500.-
2) Changement chauffage, ventilation et conditionnement d'air	CHF	86'000.-
3) Installations électrique et sanitaire	CHF	9'500.-
4) Amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment par l'isolation du plafond de la nef et du chœur effectuée depuis le galetas, y compris changement du plancher	CHF	51'000.-
5) Intervention sur fenêtres et vitraux selon expertise CECB	CHF	28'000.-
6) Honoraires ingénieur chauffage et suivi de chantier	CHF	34'000.-
7) Réserve taxes et autorisations	CHF	20'000.-
8) TVA 7,7%	CHF	18'000.-
<b>TOTAL ESTIME</b>	<b>CHF</b>	<b><u>252'000.-</u></b>

### 4 Remarques

Une production de chaleur différente du chauffage au gaz n'a pas été étudiée, cette dernière étant jugée la plus économique en énergie ponctuelle pour environ 20 utilisations par année.

Des travaux intérieurs plus conséquents, tels le traitement du sol et des peintures murales seront effectués lors d'une prochaine étape, conditionnée par l'état général du plafond que nous ne connaissons qu'après la dépose du plancher et le nettoyage intégral de la structure le maintenant, des sondages ponctuels étant trop aléatoires.

### 5 Financement

Selon la convention entre les communes de Montilliez et Jorat-Menthue, un fonds pour la rénovation du temple de Dommartin a été alimenté pour les travaux d'entretien. Il se monte au 31.12.2018 à CHF 437'077.83. D'un commun accord, et au vu du montant à disposition, l'alimentation a été suspendue dès 2016. Afin de renflouer ce fonds, nous allons recommencer nos versements à partir de l'exercice 2020.

Considérant l'ensemble des éléments énoncés précédemment et compte tenu du fait qu'un montant de CHF 7'280'000.- est planifié dans le plafond d'endettement 2016-2021 pour la rénovation de bâtiments, la Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder un crédit de CHF 252'000.-.

Le financement des travaux se fera par la trésorerie disponible sur le compte bancaire destiné au temple de Dommartin.

## 6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Montilliez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes, sous réserve de l'acceptation de ce même préavis par le Conseil communal de Jorat-Menthue, propriétaire à 33,3 % de cet édifice :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 27/2019 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

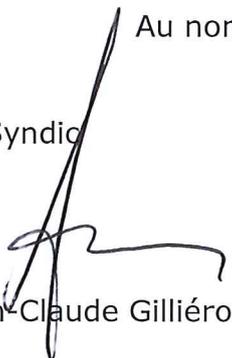
#### DECIDE :

1. **d'adopter** le préavis municipal no 27/2019 relatif à la demande d'un crédit pour travaux d'assainissement thermique au Temple de Dommartin ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
3. **d'accorder** à la Municipalité le crédit **de CHF 252'000.-** pour financer ces travaux ;
4. **de financer** cet investissement par la compte 1200.02 « compte de rénovation du temple de Dommartin » ;
5. **d'amortir** l'investissement net de CHF 252'000.- par prélèvement sur le fonds de réserve no 2820.08 « Fonds – Réfection du temple».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Jean-Claude Gilliéron



La Secrétaire adj.



Catherine Reinhard

Délégué municipal : Jean-Claude Gilliéron